

maintenir efficacement les populations de ravageurs à un bas niveau ou d'augmenter légèrement le rendement, elles sont avantageuses d'un point de vue économique. Toutefois, les décisions en matière de culture ne sont pas prises uniquement sur la base de considérations financières. Les agricultrices et agriculteurs apprécient également le regard positif que les promeneurs portent sur les SPB en fleurs et se réjouissent de la diversité des animaux qu'ils peuvent observer.

Conclusions

- Les SPB sur terres assolées telles que les jachères florales, les ourlets et les bandes pour organismes utiles ont un grand potentiel pour favoriser la flore et la faune et assurer des services écosystémiques tels que la pollinisation et la régulation des insectes nuisibles.

- L'efficacité des SPB ne dépend toutefois pas uniquement de leur surface, mais également de facteurs tels que leur qualité, leur disposition dans le paysage et leur combinaison avec d'autres éléments paysagers comme les haies.
- Les défis tels qu'une augmentation des mauvaises herbes ou la présence de souris et de limaces varient en fonction du site et du type de SPB. Les écoles d'agriculture ainsi qu'un conseil compétent peuvent contribuer à minimiser les défis et à trouver des solutions à ces problèmes.
- Afin d'améliorer l'acceptation des SPB sur terres assolées, il convient d'aborder les questions de recherche encore ouvertes telles que l'efficacité des SPB sur terres assolées en termes de services écosystémiques.

PROGRAMME « DURABILITÉ DES FRUITS » – DAVANTAGE DE DURABILITÉ POUR LES CERISES ET PRUNEAUX SUISSES

FRUIT-UNION SUISSE ET SWISSCOFEL

La Fruit-Union Suisse a décidé, ensemble avec SWISSCOFEL ainsi que les deux grands partenaires du commerce de détail Migros et Coop, d'élargir le programme sectoriel « Durabilité des fruits » aux cerises et aux pruneaux. Cette avancée porteuse d'avenir confirme les efforts de la culture fruitière suisse. Dès 2025, les consommatrices et consommateurs pourront ainsi déguster des cerises et des pruneaux encore plus durables.

C'est une étape supplémentaire qui va dans la bonne direction : après son lancement réussi pour les fruits à pépins, le programme sectoriel « Durabilité des fruits » sera élargi aux cerises et aux pruneaux dès 2025. Après d'intensifs travaux préparatoires pendant de nombreux mois, des tests de faisabilité sur des exploitations pilotes et l'analyse de la production durable des fruits à pépins, le secteur des fruits s'est accordé sur un programme de durabilité ambitieux pour les cerises et les pruneaux. « L'élargissement du programme sectoriel confirme que nous sommes sur la bonne voie », note Jimmy Mariéthoz, le directeur de la Fruit-Union Suisse (FUS). « Cela montre la volonté du secteur de jouer un rôle de pionnier en matière de production durable ». Christian Sohm, le directeur de SWISSCOFEL, est également satisfait : « Avec ce programme, le secteur fruitier suisse prouve une fois de plus sa volonté et sa capacité à contribuer de manière décisive à améliorer la durabilité dans ses trois dimensions et à atteindre de la sorte les objectifs nationaux ». Rappelons que la FUS a lancé, ensemble avec SWISSCOFEL, le programme sectoriel « Durabilité des fruits » pour les fruits à pépins en 2022. Dès la



Photo : Fruit-Union Suisse.

première année, près de 85 % de la surface de fruits ont été cultivés selon les nouvelles directives en matière de durabilité. À présent, les travaux préparatifs battent leur plein afin que les consommatrices et consommateurs puissent également déguster des cerises et des pruneaux durables à partir de la saison 2025.

Programme « Durabilité des fruits »

Le programme sectoriel comprend neuf objectifs de durabilité et prévoit des mesures dans les trois dimensions de celle-ci. Il permet ainsi de répondre aux exigences accrues des consommatrices et consommateurs, de la société, du marché et de la politique. Grâce au programme « Durabilité des fruits », la production est soumise aux mêmes exigences indépendamment de l'acheteur, et ce dans toute la Suisse. Le commerce verse une indemnité équitable couvrant les charges supplémentaires aux productrices et producteurs.